

succession abusive

Par **Kandy**, le **04/01/2006** à **08:26**

Je me trouve dans une impasse.

Je suis une fille unique.

Je vivais dans la maison de mes parents 36 ans et que, bon dieu le sait, nous avons durement économisé pour la construire.

Après la mort de ma maman, mon père se remarié avec une femme.*

Cette femme n'aimait jamais mon père.

Son But c'était (ce que nous d'ailleurs disait à l'époque) d'acquérir la nationalité française et prendre la retraite de mon père, une fois décédé (très encourageant).

Elle est venue de l'ex Yougoslavie, ou elle n'avait ni la retraite ni les ressources à vivre.

Elle se débrouillait et travaillait dans un bar comme serveuse et avec son âge elle ne trouvait plus des clients, la bas.

Elle a réussi de se marier avec mon père l'année 2002, c'est à dire 15 Ans après la finitions (la maison était finie l'année 1986), de la construction de la maison dont elle demande aujourd'hui sa part de la succession.

Déjà un an après le mariage avec cette femme, mon père est tombé soudainement très sérieusement malade.

On était tous surpris de la dégradation de sa santé.

Après quelques années avec mon père, trois ans et demie, cette femme l'a enterré en août 2005.

Maintenant, elle a droit de sa grosse retraite et le notaire nous demande également de payer à cette femme, "sa part" de la maison – 41250 Euros

Elle a aussi ramené ses enfants en France et elle est indemnisée par la CAFAL pour ses enfants.

Comme je suis reconnue COTOREP, je suis très fragilisée et aux bords de mes forces, car elle cherche par tous les moyens de me faire craquer (nous sommes dans la même maison, depuis la mort de mon père) de m'énerver, taquiner et je ne peux plus.

Est-ce que quelqu'un peut m'aider, qu'est qu'il faut faire ?

Par **Gab2**, le **04/01/2006** à **17:17**

je suis vraiment désolé mais a priori, je ne vois pas d'éléments dans ton discours qui puissent faire penser à une quelconque violation de la loi! maintenant, je suis loin de faire autorité dans cette matière qui est le droit des successions! la seule chose que je te conseille de faire et de t'adresser directement à un avocat! les sommes en jeu sont relativement importantes, et vous devez tout faire pour sauvegarder les choses qui comptent à vos yeux. Avec tout mon respect